

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU  
CANTON DE CLERMONT**

**COPIE DE RÉSOLUTION**

A une session régulière des membres du conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 7 juillet 2008 à 19h30 et à laquelle étaient présents Madame et Monsieur les Conseillers (ères) suivants : Jacinthe Desrivières, Marcel Ouimet, Robert Paquette formant quorum sous la Présidence de Madame la mairesse suppléante Doris Souigny.

Étaient absents : Messieurs les conseillers, Sylvain Champoux, et Jean Marquis.

Étaient aussi présente Madame Nicole Hardy, directrice générale.

**Résolution : 2008-07-114 EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou rélimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;


ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Paquette, appuyé par Marcel Ouimet et résolu à l'unanimité :

- D'indiquer à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes notre opposition à la déréglementation de Postes Canada
- D'exiger que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population et prolonge le délai accordé pour le dépôt des mémoires.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

**Copie conforme**  
17-07-2008

  
\_\_\_\_\_  
Nicole Hardy  
Directrice générale/secrétaire-trésorière